



L'ACTUALITÉ

LES GRANDES RÉFORMES SOCIALES À VENIR : PROGRÈS OU CHAMBARDEMENT POLITIQUE ?

Apprentissage, formation professionnelle et assurance-chômage, le Chef de l'Etat et son Premier ministre ont officiellement ouvert le chantier des réformes en recevant uns à uns les partenaires sociaux.



On ne doit plus opposer l'enseignement scolaire à l'apprentissage mais, au contraire, les articuler pour passer d'une solution à l'autre quand c'est nécessaire."

Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Education nationale.

75 000
organismes de
formation existent
aujourd'hui.

Après les ordonnances réformant le Code du Travail, le Gouvernement ouvre une seconde salve de réformes, tout aussi difficiles à conduire : l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. Le Chef de l'Etat a présenté ses orientations aux partenaires sociaux en bilatérales puis le Premier ministre les a reçus à son tour pour entrer dans le vif du sujet. Objectif : un projet de loi commun aux trois sujets pour le printemps prochain. D'ici là, des concertations vont être conduites entre les Ministres concernés (Muriel Pénicaud au Ministère du Travail et Jean-Michel Blanquer à l'Education Nationale) et les partenaires sociaux et une négociation devrait être ouverte pour ce qui concerne la formation professionnelle.

Avec un taux d'accès au CDI de 80 %, l'apprentissage est vu comme une voie d'excellence pour s'insérer dans la vie professionnelle. L'U2P s'est déclarée favorable à une révision de fond en comble des modalités de l'apprentissage.

Le Gouvernement souhaite favoriser son développement en revoyant les contrats, les rémunérations, les conditions de vie des apprentis, la reconnaissance des maîtres d'apprentissage, le rôle des régions, et en apportant plus

de souplesse à l'ensemble du dispositif. Les branches devraient avoir leur mot à dire puisque le Président de la République a déclaré, lors de son interview sur TF1, qu'elles devront définir le contenu des diplômes pour s'assurer qu'ils sont bien en cohérence avec les besoins des entreprises. Espérons que ce point de vue soit partagé

par l'ensemble du gouvernement puisque Muriel Pénicaud, en effet, a déclaré que les régions devront définir une offre de cursus correspondant aux besoins des entreprises du territoire et que les branches évalueront les besoins à l'échelle nationale, ce qui n'est pas exactement la même chose. Quoi qu'il en soit, sur ce volet, le Gouvernement annonce une concertation à laquelle nous entendons bien participer, via l'U2P.

Sujet autrement plus délicat : la formation professionnelle. Une

énième réforme qui risque de bouleverser encore les modalités d'accès et de financement de la formation. Il semblerait que l'Etat soit prêt à laisser les partenaires sociaux ouvrir une négociation sur le sujet... mais sur la base d'une feuille de route très cadrée. Pour sa part, l'U2P considère que la formation des artisans et de leurs salariés reste une nécessité et s'oppose au détournement

Le but de cette vaste réforme est l'emploi. L'idée générale du Gouvernement est de réorienter la formation vers ceux qui en ont le plus besoin et de renforcer le droit de chacun à se former.

(Suite p. 4)



→ DÉNONCIATION DES MAUVAIS CONDUCTEURS ET AMENDES : DU GRAND N'IMPORTE QUOI !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises doivent désigner la personne qui conduisait la voiture de société au moment de l'infraction pour que l'administration puisse leur adresser l'amende et, le cas échéant, leur retirer les points correspondants.

En cas de non désignation de ce conducteur, l'entreprise subit une amende de 450 euros. Cette nouvelle obligation n'est pas toujours facile à gérer pour les chefs de petites entreprises qui ont « d'autres chats à fouetter » et ce, d'autant plus que le formulaire à remplir n'est pas un modèle de simplicité.

Mais le pire est le cas des artisans travaillant seuls. Ah notre chère administration française... que n'a-t-elle encore inventé... et bien ces artisans travaillant seuls doivent, eux-aussi, appliquer cette disposition c'est-à-dire se dénoncer eux-même ! Beaucoup ne le font pas n'imaginant pas un seul instant qu'ils doivent se dédoubler... Mal leur en prend : 450 € d'amende s'ajoutent au montant du PV initial s'ils ne font pas cette dénonciation et s'ils oublient ou prennent trop de temps pour le faire, la facture passe à 3 750 € ! Un vrai délire !

La CAPEB a entrepris des démarches auprès de Bercy pour alerter les fonctionnaires sur cette situation ubuesque. Elle a été renvoyée vers le Ministère de l'Intérieur pour y alerter le « coupable » de cette mauvaise farce.

A suivre donc !

ÉCONOMIE

LA CAPEB OFFICIALISE SON ACCORD AVEC DYNABUY

La CAPEB a noué un partenariat avec Dynabuy, première communauté d'entreprises composée de 45 000 entreprises.

Ce partenariat a donné naissance à la plateforme « CAPEB Avantages » dont le but est de proposer des avantages et services aux entreprises artisanales du Bâtiment adhérentes à la CAPEB, tenant compte des partenariats déjà conclus par la CAPEB.

Qu'il s'agisse de réduire les coûts, de développer le volume d'affaires ou de motiver les salariés, les solutions développées dans le cadre de ce partenariat vont permettre aux chefs d'entreprises artisanales ainsi qu'à leurs salariés de bénéficier d'avantages auparavant réservés aux CE de grands groupes.

Ce partenariat représente un réel outil de compétitivité et d'attractivité pour les TPE/PME qui pourront bénéficier de ce dispositif.

Aujourd'hui, une trentaine de CAPEB départementales s'est déjà engagée dans ce dispositif.

Concrètement, Dynabuy met à disposition un site internet sur mesure pour les adhérents de la CAPEB, une centrale d'achat qui référence



70 partenaires nationaux et plusieurs centaines de fournisseurs locaux, une centrale d'avantages privés qui offre des avantages exclusifs aux chefs d'entreprises qui ont choisi cette option, et enfin une hotline pour répondre aux questions des entreprises adhérentes à la CAPEB.

Comme pour chaque partenariat national, les CAPEB départementales peuvent ou non reprendre ce partenariat. Pour celles qui seraient intéressées, vous pouvez vous rapprocher de Béranger Développement pour une première réunion de présentation détaillée du dispositif et envisager, le cas échéant, son déploiement sur le terrain.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

LOBBYING

→ PRIME À L'ACHAT DE VÉHICULES MOINS POLLUANTS

Lorsque Nicolas Hulot a annoncé l'instauration de primes de remplacement accordées aux « camionnettes » dans le cadre du plan climatique, la CAPEB lui avait demandé que les véhicules utilisés par les artisans du bâtiment puissent bénéficier de cette prime. Le Ministère a confirmé que le Code de l'énergie qui encadre ces primes mentionne explicitement les camionnettes entendues au sens du Code de la route. En l'occurrence, il s'agit des véhicules de la catégorie N1 c'est-à-dire un véhicule conçu pour le transport de marchandises ayant un poids maximal inférieur ou égal à 3,5 T. C'est une bonne nouvelle ! Concrètement, le certificat d'immatriculation doit mentionner CTTE à la rubrique J.1. Le décret qui viendra modifier le code de l'énergie pour introduire les nouvelles primes est en cours de préparation. Il est habituellement publié fin décembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier suivant.

MÉTIERS

→ TESTS DE PRODUITS : UNE NOUVELLE CAMPAGNE AVEC LEBORGNE

Une nouvelle campagne de tests d'outils Leborgne vient de débiter dans le cadre du partenariat que la CAPEB et l'IRIS-ST ont conclu avec ce fournisseur.

Cette année, 8 artisans volontaires de la CAPEB Haute-Savoie, ainsi que les 5 conseillers professionnels et le président de l'UNA Maçonnerie Carrelage, vont

mettre à l'épreuve un lot de 3 outils : une ratissoire, une massette de paveur et un prototype pour un nouvel outil innovant. Les artisans testeurs analyseront plusieurs critères pour juger de la performance de ces outils : confort, efficacité, praticité et sécurité... Ils se retrouvent en janvier 2018 pour faire le bilan de ces tests !





SOCIAL

→ AMIANTE : L'ETAT FAIT LE POINT SUR LA PRÉVENTION

Une journée sur la prévention des expositions des travailleurs à l'amiante s'est déroulée le 10 octobre au Ministère des Solidarités et de la santé à Paris. Ce séminaire, organisé par la Direction Générale du Travail, a permis de faire le point sur les avancées réglementaires depuis que la certification des couvreurs pour la dépose de matériaux amiantés est obligatoire. Il a été question du nouveau repérage amiante avant travaux, des 3 titres de professionnalisation, de l'amélioration des formations de sous-section 4 (travaux de courte durée sur les matériaux amiantés) sans oublier la révision de la norme relative aux mesures d'empoussièrement prenant en compte les travaux

de courte durée. Ce séminaire a, par ailleurs, donné lieu à la diffusion des premiers résultats de l'étude Carto conduite avec l'OPPBT. Ce projet Carto a aussi fait l'objet d'une table ronde à laquelle a participé José Faucheu, en charge des questions relatives à l'amiante pour la Confédération. L'étude Carto (toujours en cours), prévoit de réaliser des mesures sur les situations de travail de courte durée, très fréquentes dans les activités courantes des entreprises artisanales du bâtiment. On rappellera que ces mesures sont réalisées grâce à des entreprises volontaires. José Faucheu a rappelé que ce projet n'a pas pour seul objectif de quantifier les empoussièrement de certains gestes

mais qu'il permet également, grâce aux résultats extrêmement encourageants qui ont été obtenus dans un premier temps, de rassurer les entreprises qui interviennent ponctuellement sur les matériaux amiantés en leur montrant qu'en suivant de simples bonnes pratiques (aspiration à la source, outillage manuel spécifique à son métier, poches de gel...) l'empoussièrement pouvait être extrêmement réduit (niveau 1 d'empoussièrement). La synthèse des résultats présentés fera l'objet d'une information prochainement dans Artur et l'utilisation de toutes ces données sera le point de départ des travaux d'écriture des règles de l'art Amiante sur des travaux de courte durée.

ARTISANAT

→ L'U2P TIENT SES RENCONTRES ANNUELLES

Le « Forum des entreprises de proximité » s'est ouvert mercredi soir par une soirée de mobilisation et de sensibilisation à la nécessité d'être connectés.

Au cours de cette soirée, le Ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, est intervenu pour dire le plus grand bien qu'il pense du secteur *"Il n'était pas possible que je ne vienne pas"* a-t-il déclaré. Le Président Griset l'avait précédemment interpellé sur l'environnement fiscal des entreprises, l'équité entre elles, la micro-entreprises, etc. Le lendemain, trois conférences débat ont été proposées aux participants : quelle protection sociale pour demain ? La transition numérique comme levier de croissance de l'économie de proximité, et enfin, le syndicalisme patronal 4.0 où le Président Liébus est intervenu aux côtés de Christophe Barbier, éditorialiste à l'Express et BFM TV et de Bernard Vivier, Directeur de l'Institut Supérieur du Travail. Le débat a mis en évidence que si les entreprises savent et sauront s'adapter à l'ère numérique, les organisations patronales ont un chemin plus compliqué à parcourir, à commencer par la prise en considération d'autres critères de représentativité, reposant davantage sur l'influence réelle sur la société. Un atelier débat qui a également permis de souligner que rien ne remplacerait jamais le contact humain.



Depuis votre nomination, vous avez indiqué votre volonté de réparer et transformer la France. Ces objectifs nous conviennent totalement. Bienvenue chez nous, il y a beaucoup à faire."

Alain Griset accueillant Edouard Philippe.

couvrir la rémunération du chef d'entreprise et non pas les bénéfices réinvestis dans l'entreprise. Il a insisté sur la nécessité d'amener l'administration à changer de comportement. Le triptyque *"réglementer, contrôler et sanctionner"* doit être remplacé par *"simplifier, conseiller et accompagner"*. Il a appelé de ses vœux une refondation de l'apprentissage, parcours de formation qui correspond aux valeurs, aux traditions et aux attentes de l'artisanat. Il a souligné que si la formation des chômeurs était évidemment une priorité, elle ne doit pas se faire au détriment des chefs d'entreprise et de leurs salariés qui en ont également besoin, notamment pour s'approprier le numérique. Ce à quoi le Premier ministre a complètement adhéré : *"Les salariés des TPE accèdent deux fois moins à la formation que les salariés des grandes entreprises, il faut corriger cela, c'est essentiel car, quand il y a peu de salariés dans l'entreprise chaque compétence individuelle est vitale"* a-t-il déclaré.

Alain Griset a conclu son propos en déclarant : *"Nous ne demandons pas de régime de faveur. Par contre, nous vous demandons pour toutes nos entreprises, un environnement fiscal, social et économique adapté. Toutes nos revendications sont fondées sur l'équité de traitement comme nous le faisons sur le travail détaché, la pluriactivité agricole ou encore le régime de la micro-entreprise. L'U2P n'est d'aucun parti, si ce n'est celui de l'entreprise artisanale, commerciale et libérale. La prise en compte de nos entreprises doit être la règle pour toutes les réformes que votre*



gouvernement va conduire". Le Premier ministre avait manifestement décidé d'établir un climat de confiance et de sympathie avec les participants. Il a commencé par saluer le choix de l'U2P de mettre en avant *"les entreprises de proximité"*, mots justes et parfaitement significatifs de ce que représente l'U2P : *"Vous êtes en lien direct avec le quotidien des Français, parfois le seul lien social qui existe dans certains quartiers"* a-t-il relevé. C'est sur un ton simple et direct qu'il a rappelé les constats et les objectifs du gouvernement. *"Les entreprises de proximité regroupent plus de 20 % de la population active. Notre objectif est de les encourager à embaucher : c'est tout l'objet des ordonnances réformant le code du travail"* a-t-il indiqué. Edouard Philippe a indiqué que, pour trouver des solutions crédibles à la persistance d'un niveau de chômage très élevé, il fallait prendre le problème de tous les côtés. Il a également souligné que, pour recruter, il faut que le carnet de commandes permette de l'envisager mais aussi trouver la bonne personne. D'où la volonté du Gouvernement de réformer l'apprentissage et la formation professionnelle, en lien avec l'Education nationale.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé qu'un projet de loi serait présenté en Conseil des Ministres d'ici la fin de l'année qui instaurera un droit à l'erreur, l'objectif général étant de transformer la nature des relations entre l'administration publique et ses usagers. Un autre plan verra bientôt le jour dans le but de combler le retard que la France et ses entreprises ont pris dans le domaine du numérique.



"Le mieux est de me réinviter de façon à ce que, à intervalles réguliers, nous puissions faire le point sur ce qui est engagé. Je crois beaucoup plus à la démonstration par la preuve qu'aux beaux discours."

Edouard Philippe concluant son intervention.



Les professions du bâtiment seront toujours nécessaires même si on multiplie les robots. Les clients cherchent le contact humain, la qualité, la durabilité.

Patrick Liébus

Après une restitution des 3 conférences, le Président Griset a accueilli le Premier ministre. En saluant la méthode de travail concertée du Gouvernement. *"Les bilatérales sont efficaces et permettent d'aller au fond des choses"* a-t-il dit. Il s'est félicité qu'enfin, le pragmatisme l'ait emporté sur le dogmatisme, notamment en ce qui concerne la pénibilité. Le Président de l'U2P a appelé le Premier ministre à revoir l'assiette de cotisation des entreprises qui doit

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



COMMUNICATION

→ LES OLYMPIADES DES MÉTIERES D'ABU DHABI

Le concours mondial s'est déroulé du 14 au 19 octobre à Abu Dhabi. 1 200 jeunes originaires de 60 pays différents participaient à ce challenge international.

La délégation française était constituée de 38 candidats qui représentaient 34 métiers.

On rappellera que l'U2P est membre fondateur de WorldSkills France et soutient évidemment cet événement qui valorise les savoir-faire.

Une première à souligner pour cette édition : l'entrée dans la compétition de la construction béton armé française qui était défendue par deux compétiteurs.

Parmi les heureux vainqueurs de ces Olympiades des métiers 2017, on félicitera Antony Châtelain (Grand Est) pour la médaille d'or qu'il a obtenu en menuiserie et Alexis Guimont (Centre Val-de-Loire) pour celle qu'il a remportée en plâtrerie et construction sèche. Bravo à ces dignes représentants du bâtiment auxquels il faut ajouter le talentueux Mario Bel (Bretagne) qui a arraché une médaille d'argent en charpente, Justine Bossard (Pays de la Loire) qui remporte le bronze en peinture et décoration, de même que Joseph Courtin (Normandie) en taille de pierre. Deux autres candidats des métiers du bâtiment ont également remporté une médaille d'excellence. C'est le cas de Florian Servant (Centre Val-de-Loire) en carrelage et de Romain Michon (Pays-de-la-Loire) en maçonnerie.

Félicitations à tous ces jeunes talents, et à leurs mentors : la relève des métiers et surtout de leurs savoir-faire est assurée !

DES ÉCHANGES AVEC LES PRÉSIDENTS ET LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU RÉSEAU

Le Président confédéral a pu échanger mardi matin avec ses collègues départementaux et régionaux puis a suivi, l'après-midi, la CNAGS dans sa configuration élargie aux Secrétaires généraux.

Cette réunion s'est poursuivie toute la journée du mercredi et a permis de débattre de plusieurs sujets d'actualité : la plateforme 3.0, le partenariat Bati-devis.fr, la communication "de crise" au sein de la CAPEB, le plan logement, le positionnement d'industriels vis-à-vis des entreprises comme St Gobain,



et aussi un point sur l'avancement des négociations paritaires en cours (prévoyance et restructuration des branches), et les premières analyses sur les réformes annoncées concernant l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. Enfin, un débat s'est engagé sur l'entrepreneuriat au féminin et l'évolution éventuelle de la CNFA.

LES RENCONTRES DE L'U2P

En tant que premier vice-président de l'U2P, Patrick Liébus participait évidemment au « Forum des entreprises de proximité ». Outre les plénières, il était l'un de 3 intervenants de la conférence débat sur le syndicalisme patronal 4.0. (voir notre rubrique ARTISANAT).

UNE FIN DE SEMAINE DANS L'YONNE

La CAPEB de l'Yonne inaugurerait ses nouveaux locaux à Auxerre ce samedi. Le Président confédéral avait prévu de participer à l'événement.

RÉSEAU

→ LES MOUVEMENTS AU SEIN DU RÉSEAU OCTOBRE 2017

Hauts-de-France

La CAPEB Hauts de France a recruté son Secrétaire général : Alexandre Malfait. Il a officiellement pris ses fonctions de Secrétaire général de la CAPEB Hauts-de-France le lundi 9 octobre 2017. Pour le moment, il est installé au siège de la CAPEB du Nord, à Villeneuve d'Ascq.

PACA

Cyril Goblet a quitté la région Grand Est pour rejoindre PACA où il a pris ses fonctions de Secrétaire général le 16 octobre.

Grand Est

Michel de Abreu remplace Cyril Goblet au Secrétariat général de la CAPEB Grand Est. L'adresse du Secrétaire général devient celle du siège de la région, à savoir 3 rue Jean Monnet 67201 Eckbolsheim (c'est-à-dire la même que la CAPEB 67) à côté de Strasbourg.

Doubs

Cédric Trefouel, ancien collaborateur de la CAPEB Seine Maritime, a pris ses fonctions de Secrétaire général de la CAPEB du Doubs.

(Suite de la p. 1)

de leurs contributions formation. Enfin, l'assurance chômage sera, elle-aussi, réformée afin d'assurer une protection plus large qu'aujourd'hui. Si toutefois les financements le permettent ! Plus personne n'ignore à ce propos la volonté d'Emmanuel Macron de permettre aux indépendants et aux démissionnaires de bénéficier de ce régime. Reste à voir dans quelles conditions cette extension pourra être envisagée, compte tenu de l'état des comptes de l'Unedic et du coût que ces nouvelles

mesures représenteraient. D'ailleurs l'U2P a souligné qu'elle n'était pas demandeuse d'une extension du régime aux indépendants et qu'elle n'était pas prête à accepter une hausse des cotisations pour financer cette nouvelle « largesse ». Cette réforme soulève par ailleurs le problème de la gouvernance du régime de l'assurance-chômage, assumée depuis toujours par les seuls partenaires sociaux. Il est clair que l'Etat entend y mettre son grain de sel !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017